



Salaire prévu - salaire réel

Par **Gege38**, le 27/04/2012 à 09:27

Bonjour,

J'ai été recruté récemment dans une entreprise en CDI, statut cadre forfaité 216jours/an.

Salaire prévu sur le contrat, 34000€ brut annuel (sur 13 mois), soit environ 2615€ brut mensuel.

Le calcul du salaire net me laissait penser que ma paie serait d'un peu plus de 2000€net par mois sur 13 mois.

J'ai reçu ma paie du mois d'avril (mois entier, pas de jour férié) : 1950.60€.

Est-ce normal? les charges sont elles plus élevées pour les cadres?

Je pensais à la mutuelle entreprise à laquelle j'ai souscrite, mais 50€ par mois de mutuelle me paraît cher payé...

Aurais-je un moyen de vérifier que l'on me verse bien le salaire dû?

Autre question, **les jours fériés sont-ils payés?** (étant donné mon statut).

Un grand merci à celui ou ceux qui auront la gentillesse de répondre.

Par **bebe11**, le 27/04/2012 à 09:56

désolé je ne sais pas

Par **Assistant juridique**, le 27/04/2012 à 10:47

Oui les charges sont plus élevées pour les cadres. Ensuite, un jour férié peut être ou non rémunéré. Cela dépend de plusieurs critères.

Source : http://assistant-juridique.fr/travail_jours_feries.jsp

Par **Gege38**, le 27/04/2012 à 10:54

Je vous remercie

Par **janus2fr**, le **27/04/2012** à **17:56**

Bonjour,

Pour vous donner une idée, je suis également cadre au forfait jours et mes charges salariales représentent 21.8% de mon salaire brut.